

Guillaume Poitrinal

Plus vite !

La France malade de son temps

essai

Grasset

6

Les (rares) gagnants

*Quelques petits bénéfiques
politiques ou sociaux*

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA LENTEUR – car il y en a – constituent un groupe un peu hétérogène où l'on retrouve tous ceux qui tirent du pouvoir, de la célébrité ou de l'argent, du temps qu'ils volent aux autres.

Les gagnants du système regroupent des acteurs très différents. Écartons tout d'abord le cas des « opposants de bonne foi » à un projet. Comme il a été dit ci-dessus, la plupart de ces acteurs ne cherchent pas à jouer la montre ou à instrumentaliser les lenteurs possibles pour obtenir un avantage. Ils veulent juste obtenir réparation d'un préjudice, modifier tel aspect, améliorer souvent aussi. Et tout le monde a intérêt à trouver une solution rapidement.

Tous les autres opposants vont jouer sur le facteur temps. Dotés d'un pouvoir d'obstruction très déconnecté de leur poids économique ou démocratique réel, ils s'opposent soit pour exister politiquement et socialement, soit pour monnayer leur capacité de nuisance. Pour les premiers, plus la procédure s'éternise, plus ils gagnent en épaisseur et en visibilité médiatique. Pour les seconds, plus cela peut traîner, plus ils peuvent espérer toucher un gros chèque contre le retrait de leur recours. C'est ainsi que se déploie contre chaque projet d'envergure un équipage un peu insolite où l'activiste altermondialiste militant fraternise avec la bourgeoise réactionnaire des beaux immeubles, où le jeune conseiller municipal d'opposition, encore innocent, reçoit sans états d'âme le soutien des maîtres chanteurs les plus odieux. Le tout rassemblé autour d'une seule cause, une seule ambition : empêcher ou ralentir.

Même au Conseil d'État, pourtant garant d'une certaine idée de la justice universelle, accessible à tous, on s'inquiète aujourd'hui de cette judiciarisation à outrance de la société. Depuis quelques années, les contentieux ont ainsi enflé à mesure que la population prenait conscience du champ d'obstruction possible, large et gratuit, offert par le système.

Face à cela, les politiques et les maîtres d'ouvrage ont d'abord pensé trouver la parade : allonger en amont le temps de la concertation afin de satisfaire cette expertise nouvelle des citoyens. Seulement, cette initiative démocratique s'est peu à peu retournée contre eux, au point de stériliser une part significative de l'action publique et privée. Car, les discussions *a priori* n'ont pas supprimé les recours *a posteriori* des opposants les plus farouches. En clair, au temps long du contentieux s'est surajouté le temps long de la concertation. Qu'on le veuille ou non, la case tribunal sert toujours de caisse de résonance aux 5 % les plus réfractaires à chaque projet. Je me souviens que sur le chantier de rénovation du Forum des Halles, Unibail a coanimé pendant près de cinq ans, tous les jeudis soir, des débats parfois enflammés avec les riverains du quartier. Et, à l'arrivée, le projet n'a pas échappé à sa douzaine de recours, déposés par ceux-là mêmes qui venaient participer à ces fameuses réunions censées aplanir les différends.

« Le projet de rénovation du Forum des Halles est vraiment archétypique de cette débauche consultative, note un participant assidu des négociations entre la Ville de Paris et les associations de riverains. Avec le recul,

je pense que les élus sont arrivés la fleur au fusil avec leur idée de démocratie participative. Ils se sont lancés dans une opération de manière utopique, pensant faire émerger un consensus à force de palabres. Rien que le mode de désignation de l'architecte est révélateur de leur démarche : au lieu d'opter pour un appel d'offres classique, la mairie a choisi la voie des "marchés de définition simultanés" qui permet aux équipes d'architectes concurrentes de partager un diagnostic durant une première phase (neuf mois) avant de se départager en élaborant chacune un programme de réaménagement lors d'une seconde phase (six mois) avant passage devant comité *ad hoc* puis conseil de Paris. Ensuite la SEM chargée des opérations a lancé une concertation publique en pêchant un peu par naïveté. Au début, c'était très sympathique, car on abordait des thématiques variées (la sécurité, les espaces verts, les SDF...) dans une démarche constructive. Mais, avec le temps, les gens, même animés des meilleures intentions, s'épuisent. La spontanéité s'étiole. Restent les professionnels de la concertation. Certains s'en servent de tribune : ils prennent des positions manifestement extrêmes et n'écoutent plus les autres. À la fin, il semble

que l'objectif est davantage de faire parler de soi que de contribuer de façon positive à une réflexion collective. »

L'association Accomplir, fer de lance de cette opposition systématique au projet des Halles, illustre ces dérives. Aux yeux de ce collectif rien ne trouve grâce. Ni le jardin, ni l'architecture, ni même la concertation et encore moins les finances. C'est un « non » systématique, presque totalitaire. Et non contente de contester le projet, l'association s'attaque aussi à ses acteurs. Car, comme révélé sur son site internet, « l'association a la rage » contre le projet du Forum des Halles. Les architectes sont trop payés, Unibail a fait une affaire « scandaleuse », le maire de Paris (PS) est vendu, l'ouvrage de la « Canopée » est irréalisable (comprendre, « il ne tiendra pas debout »), Anne Hidalgo (PS) ment comme une « arracheuse de dents ». Même le maire d'arrondissement (UMP) ou le préfet de région en prennent régulièrement pour leur grade.

Peu importe que les conditions économiques aient été validées par les domaines et le conseil du patrimoine, peu importe que chacun ait été entendu lors d'un processus de concertation exemplaire, peu importe que la justice déboute régulièrement l'association des procédures qu'elle entreprend, peu importe

la nécessité urbaine de faire bouger le quartier, de le rendre plus sympathique, plus humain, plus beau. Pour cette association tout est noir. Pas seulement d'ailleurs pour le projet du Forum des Halles. Il y a plein d'autres choses qui ne vont pas : la colonne Médicis a été « défigurée », les sanctions contre les terrasses illégales du quartier sont insuffisantes, les groupes de musique qui occupent la place des Innocents l'après-midi sont trop bruyants. Et évidemment le projet de rénovation de la Samaritaine est à jeter à la poubelle.

D'aucuns diront qu'il faudra toujours des extrêmes, et que c'est même souhaitable dans une démocratie qu'ils puissent librement s'exprimer. Mais la difficulté ici réside en cela que le maire (dans un premier temps), mais aussi les journalistes, ont considéré cette association comme un interlocuteur « sérieux » et représentatif du quartier. 258 articles de presse, émissions de radio ou de télé sur la seule année 2010. Une couverture médiatique « hors norme » que la présidente qualifie elle-même de « miracle »... pour une association qui plafonne à cent trente adhérents.

Dans une démocratie participative, on lit le mot démocratie. Or où est la démocratie dans tout cela ? Qui écouter ? Les 133

ultras qui ont versé une cotisation de 10 euros pour exprimer leur « rage » ou les centaines de milliers d'anonymes, qui n'ont pas le temps de venir aux réunions, mais qui veulent que le quartier change et qui ont élu un maire pour cela ?

À ce manque de représentativité, madame Bourguinat, la présidente, répond sans détour : « Ce reproche de non-représentativité n'est pas très solide... Galilée non plus n'était pas représentatif. En démocratie participative, ce n'est pas le nombre de personnes qui compte, c'est la qualité des arguments¹. » Cette présomption d'infaillibilité suffit à clore définitivement le débat et fera inévitablement un peu sourire.

Pour autant, on ne peut qu'avoir beaucoup de respect pour la présidente de l'association Accomplir et son engagement personnel (elle rédigerait à elle seule 90 % de l'impressionnante production de l'association). Certains l'ont dite manipulée par les Verts et les altermondialistes, farouches opposants à la majorité municipale. Moi, je la crois avant tout sincère. Mais je ne peux

1. *Accomplir, les secrets d'une association de quartier efficace*, par Élisabeth Bourguinat, 14 avril 2005.

pas m'empêcher de penser qu'elle est allée trop loin. Trop loin dans la critique systématique pour être considérée comme une interlocutrice possible. Trop loin dans l'utilisation de toutes les armes possibles, y compris la guérilla judiciaire totale.

Le maire de Paris, dans son compte-rendu de mandat en mairie du II^e arrondissement, répliquait d'ailleurs avec fermeté : « L'association Accomplir ne conçoit la concertation que si les élus du suffrage universel lui obéissent au doigt et à l'œil. Souffrez qu'il y ait des gens qui ne pensent pas comme vous. »

Il faut dire qu'il existe des pays, comme la Suède ou le Danemark, où les associations de riverains ne recherchent ni la lumière médiatique, ni l'opposition systématique. Le travail de concertation repose d'abord sur le respect des interlocuteurs. Il s'effectue dans des délais maîtrisés qui permettent de bouger le curseur, sans menacer les conditions d'exercice du pouvoir des élus du peuple. Et il n'y a pas de seconde manche devant les tribunaux.

À Lyon, le maire encadre chaque phase de la concertation de ses grands projets comme Confluence dans un temps volontairement limité d'environ cinq mois. Cela permet un échange constructif avec les riverains et les

associations. Un véritable dialogue s'engage, avec des concessions faites de part et d'autre. Ce temps contraint est non seulement garant de la réussite du processus, mais c'est aussi du temps gagné pour la réalisation des projets. C'est aussi la méthode adoptée par Anne Hidalgo à Paris depuis qu'elle est en charge de l'urbanisme : un maximum d'échange, dans un temps maîtrisé. Et l'utilisation du web pour se mettre à l'écoute des individus, dans le même temps que l'on échange avec les associations. Ce sont clairement des modèles à suivre pour concilier le dialogue avec l'action.

Et dans le cadre des progrès à réaliser, je voudrais aussi balayer devant notre porte : les acteurs privés gagneraient à mieux expliquer leur projet, au lieu d'attendre que la contestation n'enfle pour se mettre au contact des riverains. Tout cela ferait aussi gagner du temps.

Les « bobos »

Dans la rubrique « protection des intérêts individuels », le temps ralenti fait office de bouclier très efficace. Figurer les choses pour s'assurer que son patrimoine ne se dégrade

pas. Le phénomène est patent à Paris, mais aussi dans certaines « belles » villes de province. Jean-Paul Viguier avance une explication sociologique. « On a beaucoup raillé l'éclosion des "bobos" à Paris, mais j'y vois là le symptôme d'une époque : la population s'est enrichie en même temps que le marché s'est raréfié, si bien que les prix de l'immobilier n'ont eu de cesse de s'envoler. Aussi, quand un individu parvient enfin à acquérir un appartement agréable, il n'a plus qu'une obsession : tout geler. Que plus rien ne bouge autour de lui, dans son micro-quartier, afin de préserver la valeur de son mètre carré. Fatalement, il est donc persuadé que tout nouveau projet d'aménagement urbain sapera son environnement. Alors, il attaque en justice... Aux États-Unis, en revanche, c'est l'inverse. Les gens n'ont pas cette vision patrimoniale étriquée, nombriliste. J'ai eu la chance de pouvoir construire une tour à Chicago. Eh bien, spontanément, les habitants du quartier venaient me féliciter dans la rue, en se réjouissant de l'arrivée d'un bâtiment moderne, en phase avec son temps. »

La crispation rejailit aussi dans des domaines que l'on imaginait naïvement préservés. Dans l'agriculture, par exemple,

tout est maintenant prétexte à recours. Une étable ? Un appentis ? Une simple haie ? Autant de travaux anodins qui nécessitent du temps, car tout est contesté. Chacun se croit habilité à s'opposer, à faire valoir ses droits, à préserver son pré carré. On se judiciarise comme en Amérique, mais sans la contrepartie de la croissance ni du dynamisme. On n'imagine pas le nombre de particuliers prêts à tout pour préserver leur vue ou pour ne pas être incommodés par le bruit ni les odeurs. « Maintenant, pour monter un élevage de cent vaches laitières, il faut obtenir à la fois un permis de construire et une autorisation de produire liée aux installations classées. Ce qui déclenche inexorablement des contentieux derrière, note un responsable de la FNSEA. Ouvrir une porcherie, désormais, prendra deux ans au minimum, car des néo-ruraux viendront se plaindre des odeurs ; eux qui ont fui les cœurs de ville pour trouver, disent-ils, un peu de sérénité à la campagne. Allons, un peu de bon sens tout de même : tout le monde sait bien qu'une porcherie, par définition, n'a pas vocation à jamais sentir le Guerlain ! Au final, cependant, une porcherie sur deux finit devant le tribunal administratif. Les mêmes grogneront

aussi contre les vendanges : trop de bruit à leur goût. Or, on ne peut tout de même pas mettre les vignobles sous cloche. »

S'enrichir

Dans le club des opposants, on trouvera aussi des acteurs de petite vertu, animés par la seule ambition de s'enrichir sur le dos du projet. Je vise ici ceux qui pratiquent impunément l'extorsion de fonds. Leur motto est simple. Ce n'est pas « la bourse ou la vie », comme les bandits de grands chemins d'autrefois. Ici c'est : « la bourse ou le naufrage judiciaire ».

« 90 % des recours en matière de construction se soldent par le règlement d'une indemnité, certifie Éric Ranjard, en échange du retrait du recours. C'est parfaitement légal. C'est même non imposable chez le bénéficiaire car on répare un préjudice. On est là face à une des plus perverses niches fiscales... » Le drame est que cet enrichissement, généralement sans cause, nourrit aussi tout un bataillon d'avocats et de conseils, spécialisés dans ces manœuvres dilatoires et évidemment peu enclins à accélérer les événements... L'affaire dont a eu à connaître

le tribunal correctionnel de Meaux est assez révélatrice des dérives du système. Ce jour de 2008, dix personnes, dont deux éminents avocats d'affaires parisiens et deux anciens responsables d'un important groupe immobilier, comparaissent pour avoir déposé des recours abusifs contre de multiples permis de construire, à des fins lucratives, en 1997 et 1998. Une industrie bien rodée, avec pour cible rien de moins que les célèbres centres commerciaux de Val d'Europe (à Disneyland Paris) ou de Bercy Village, en plus de divers projets au Havre ou à Roubaix.

Selon l'accusation, les prévenus s'arrangeaient avec des complices pour acquérir un appartement à proximité du projet ou se mettre d'accord avec un propriétaire déjà présent. Cela leur permettait de déposer un recours en annulation du permis de construire devant le tribunal administratif. Des avocats se présentaient ensuite aux promoteurs pour leur proposer le retrait contre espèces sonnantes et rébuchantes. Un arrangement parfaitement légal pour les prévenus, qui ne comprennent pas ce qu'ils font sur le banc des accusés. Un chantage et une extorsion de fonds selon les promoteurs, épaulés par le procureur qui réclame des peines de prison. Les accusés seront finalement relaxés, mais

le procès aura eu la vertu de mettre au jour l'existence de ces pratiques qui prospèrent particulièrement sur le terreau des pays à justice ouverte, lente ou ralentissable.

Le clan des conservateurs

La France vieillit. On peut le déplorer. On ne peut pas le nier. Nous gagnons à peu près une année d'espérance de vie tous les quatre ans. C'est là le privilège des nations développées en général et celui de la France en particulier. Chez nous, une petite fille née au début des années 2010 aura ainsi toutes les chances de mourir centenaire. En 2020, 17 millions de Français auront 60 ans et plus. Ils n'étaient que 12,6 millions en 2005. En 2050, ils seront 22,4 millions, le tiers de la population !

Si nos seniors alimentent la *silver economy* pour le plus grand bonheur de tout un pan de notre activité en consommant plus qu'avant, que ce soit des forfaits de téléphonie mobile ou des séjours en thalassothérapie en passant par des produits financiers de toutes sortes, ils impriment en retour au pays un rythme inédit, forcément plus lent. Or un pays de retraités se montre

généralement moins aventureux et parfois pusillanime quand il s'agit de changer l'environnement, rompre les habitudes, imposer des grues et des camions de chantier.

Dans beaucoup de pays, les projets sont accueillis, soutenus. Chez nous, quand le scepticisme reste courtois, on a le sentiment d'avoir gagné la première manche. Cette opposition, elle, est généralement le fait d'une classe d'âge, de droite ou de gauche. Quand on s'adresse aux jeunes, les choses sont très différentes. Ils veulent que la ville bouge, s'intéressent à l'architecture, au développement durable, soutiennent les projets. Oui, on regrette d'avoir si peu de jeunes dans les réunions de concertation.

La coalition des intérêts conservateurs devient supérieure à celle des réformistes. « Chez nous, ce déséquilibre est encore plus prononcé, analyse Olivier Sibony, directeur associé du bureau France de McKinsey, car le pourcentage de personnes qui ont plus d'acquis à défendre que de choses à conquérir est plus élevé qu'ailleurs¹. » Le temps long c'est aussi la résultante de tous ces conservatismes.

1. Entretien avec l'auteur, août 2010.